



Déposer une plainte individuelle devant la CEDH en suivant la procédure proposée par Guillaume Zambrano

Saturer les juges pour faire dérailler le passe sanitaire

Par [Collectif](#)

Mondialisation.ca, 26 septembre 2021

nopass.fr

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi](#)

[et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

IMPORTANT !

Nous vous encourageons TOUS à déposer une plainte individuelle devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme en suivant la procédure proposée par Guillaume Zambrano, Maître de Conférences en droit privé à l'université de Montpellier.

C'est un recours qui peut être efficace s'il est exercé massivement et qui ne coûte qu'un timbre et une enveloppe.

Pour cela, rendez-vous sur le site : <https://nopass.fr/agir.php>

Cliquez en bas à droite de la page d'accueil pour avoir accès au formulaire pré-rempli qu'il ne reste plus qu'à imprimer et à poster.

N'oubliez pas de remplir les informations personnelles sur le site à la fin. C'est indispensable pour que votre recours soit jugé recevable ultérieurement par la Cour. Parlez-en autour de vous, c'est gratuit et cela marchera si nous sommes nombreux !

Ci-dessous une courte vidéo où Guillaume Zambrano, juriste à l'université de Montpellier et initiateur de ce recours, explique la stratégie qu'il faut avoir :

Je suis Guillaume Zambrano, maître de conférences en droit privé. J'ai fait mes études à Montpellier, où j'ai obtenu mon doctorat en droit en 2012. J'ai également obtenu mon certificat d'aptitude à la profession d'avocat en 2011, mais je ne suis pas inscrit au barreau et je n'exerce pas en tant qu'avocat. J'enseigne à l'université et je me consacre à la recherche sur l'Intelligence Artificielle appliquée au droit.

La source originale de cet article est nopass.fr

Copyright © [Collectif](#), nopass.fr, 2021

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca